

dent depuis deux jours, et n'ont pas encore eu l'avantage de se présenter devant le Bureau Médical.

Sur le refus du Dr. Campbell de continuer la séance, le Dr. Latraverse propose, secondé par le Dr. Chevreuil, que le Dr. Thos. Larue soit élu Président et qu'il avise sur l'état anormal du Bureau dans les circonstances.

Les membres présents, à ce moment, sont MM. les Drs. Paré, Grandbois, Cartier, Desroches, Latraverse, Dagenais, Gauthier, Thos. Larue, Laberge, McConnell, Beausoleil, Brosseau, Chevreuil et Campbell, qui tous, le Dr. Campbell excepté, votent en faveur de la motion.

Les gouverneurs faisant *quorum*, la séance se continue.

Après discussion de l'affaire de C. P. Wylde, licencié de la Nouvelle-Ecosse en 1888, diplômé du McGill en 1884, le Dr. McConnell, secondé par le Dr. Grandbois, propose que Mr. le Dr. Wylde soit licencié pour la Province de Québec après prestation du serment. *Adopté.*

Le Dr. Dagenais appelle l'attention du Bureau sur l'abus des licences accordées à des Médecins non porteurs de Brevet pour la Province de Québec, mais Diplômés dans les Universités du Canada et d'ailleurs, par des Collèges de Médecins ayant réciprocité avec le Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec. Munis de ces licences, ces Médecins se présentent pour obtenir la permission de pratiquer dans la Province de Québec, et appuyent leur droit sur la réciprocité existant entre les Collèges.

Le Bureau se propose d'y voir à l'avenir, et de mettre en force les règlements passés à cet effet.

Proposé par le Dr. Latraverse, secondé par le Dr. Chevreuil, que le Dr. Cardin soit licencié pour la Province de Québec.

Proposé en amendement par le Dr. Beausoleil, secondé par le Dr. Cartier et *résolu* que l'avis de motion *re Dr. Cardin*, soit renvoyé au mois de septembre prochain.